

PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU SENAT ACADEMIQUE

Sous-collège « Enseignantes, enseignantes et autres personnels des établissements partenaires »

Le président de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu la décision du Président 16 septembre 2020 portant organisation des élections des 25 et 26 novembre 2020 au Sénat académique de l'Université PSL ;

Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 26 novembre 2020.

Proclame les résultats suivants :

Nombre de siège à pourvoir : 6

Nombre de listes candidates : 2

Nombre d'électeurs inscrits : 1364

Nombre de votants : 271

Suffrages exprimés : 246

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 25

Ont obtenu :

6.1. Liste « VOX SOCIIS »

Voix : 40

Nombre de sièges obtenus : 2

6.1. Liste « SYMBIOSES »

Voix : 206

Nombre de sièges obtenus : 4

Sont proclamés élus

Liste « VOX SOCIIS » :

- Christophe POTTIER ;
- Charlotte SCHMID.

Liste « SYMBIOSES » :

- Véronique CIREFICE ;
- Patrick RENAUD ;
- Edith BUSER ;
- Laurent MOISSONNIER.

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et au sein des établissements-composantes et membres associés de l'université.

Tout recours doit être adressé dans les cinq jours ouvrables suivant l'affichage des résultats au Président de l'Université PSL – 60 rue Mazarine 75006 PARIS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2020.



Alain FUCHS
Président de l'Université PSL